Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 20 juin 2024, à 9 h , sous la présidence de M. Francis Gagné, maire.

## **PRÉSENCES:**

Sont présents, M. Etienne Lemelin, M. Patrice Bilodeau, M. Gilbert Grenier, Mme Anne-Marie Couture, Mme Ginette Camiré et Mme Sonia Tremblay.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

## **AVIS DE CONVOCATION:**

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

 Avis de motion concernant le règlement no. 363-2024 modifiant le règlement de démolition no. 338-2023 concernant des modifications aux immeubles assujettis.

## 122-06-2024

## AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT NO. 363-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE DÉMOLITION NO. 338-2023 CONCERNANT DES MODIFICATIONS AUX IMMEUBLES ASSUJETTIS :

Avis de motion est donné par Mme Sonia Tremblay, conseillère, que lors d'une séance subséquente, il sera soumis pour adoption un règlement no. 363-2024 modifiant le règlement de démolition no. 338-2023 concernant des modifications aux immeubles assujettis. Un projet de règlement sera déposé à une séance ultérieure.

Francis Gagné, maire	Marie-Eve Parent, directrice générale
	et greffière-trésorière

Je, Francis Gagné, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Gagné, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale et greffière-trésorière